

Tarbes
Le 28/01/2020

DATES ET LIEUX DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURES POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Pour le premier tour de scrutin des élections municipales et communales des 15 et 22 mars 2020, les déclarations de candidature sont obligatoires, dans toutes les communes du département, quelle que soit leur population.

Les déclarations sont reçues du **lundi 10 février au jeudi 27 février 2020** (du lundi au vendredi) de **9h00 à 12h et de 13h30 à 17h, excepté le jeudi 27 février jusqu'à 18h.**

Arrondissements	Lieux de dépôt
ARGELÈS-GAZOST	Sous-préfecture 1 avenue Monseigneur Flauss à Argelès-Gazost
BAGNÈRES-DE-BIGORRE	Sous-préfecture 4 avenue Jacques Soubielle à Bagnères-de-Bigorre
TARBES	Préfecture Entrée place Charles de Gaulle à Tarbes

Les sous-préfectures ne recevront que les candidatures présentées dans les communes de leur arrondissement.

La **liste des pièces à fournir** lors du dépôt de candidature est consultable sur le site internet des services de l'État www.hautes-pyrenees.gouv.fr.
Le formulaire de candidature peut également être téléchargé sur ce site internet.

En cas de second tour, les déclarations de candidature obligatoire pour les candidats des communes de 1 000 habitants et plus, seront à déposer aux mêmes lieux selon les horaires suivants :

- le lundi 16 mars 2020 de 13h00 à 17h00
- le mardi 17 mars 2020 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, les candidats non élus au 1^{er} tour sont automatiquement candidats au second tour et n'ont pas à redéposer leur candidature.

Contact presse
05 62 56 65 05
05 62 56 65 26

Pref-communication
@hautes-
pyrenees.gouv.fr